

DELIBERATION DU BUREAU

2025 N°10

ENVIRONNEMENT

Le Bureau Communautaire s'est réuni le 24 avril 2025, sur convocation du Président envoyée le 11 avril 2025.

Présent(e)s : F. CHARTREUX, A. HARMAND, JP. COUTEAU, R. SILLAIRE, L. GUYOT, J. BOCANEGRA, D. PICARD, Ph. MONALDESCHI, C. SAUVAGE, E. PAYEUR, JL. STAROSSE, O. HEYOB, JL. CLAUDON, R. ARNOULD, E. POIRSON, X. COLIN.

Excusée : M. GUEGUEN

BU2025-10 - ENVIRONNEMENT (8.8) - DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR L'EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT DES ENS DÉPARTEMENTAUX DE SEPTEMBRE 2025 A AOUT 2026

Dans le cadre de sa compétence « Espaces naturels & biodiversité et GEMAPI », la communauté de communes Terres Toulaises a contractualisé avec le département de Meurthe-et-Moselle pour la sensibilisation des scolaires et du grand public à la biodiversité sur les sites classés Espaces Naturels Sensibles (ENS) sur le territoire de la communauté de communes.

Des actions d'animation font partie des objectifs prévus par la CC2T. Le conseil départemental de Meurthe-et-Moselle accompagne financièrement cette démarche.

Il s'agit en conséquence de solliciter leurs aides financières pour l'année scolaire 2025-2026.

Le territoire de la communauté de communes Terres Toulaises présente une richesse indéniable en termes de milieux et d'habitats, de populations faunistiques et floristiques. De par leur intérêt écologique, de nombreux sites sont d'ailleurs classés afin d'en assurer la préservation et la valorisation : 25 Espaces Naturels Sensibles (ENS) et 5 sites Natura 2000.

Parmi ces sites, la communauté de communes Terres Toulaises est impliquée dans une politique de valorisation, de préservation et de sensibilisation en partenariat avec le Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle sur **plusieurs Espaces Naturels Sensibles**, qui sont :

- le ruisseau du Terrouin,
- les pelouses de Jaillon,
- la carrière-sous-le-breuil à Villey-Saint-Etienne,
- la carrière de la Vermilière à Villey-Saint-Etienne,
- le ruisseau de l'Ingressin,
- le ruisseau de l'Esch,
- le plateau et fort de Domgermain,
- le plateau et fort d'Ecrouves
- les boisements humides du Gare le Cou

Il apparaît également important pour la CC2T de mener des actions **sur les autres espaces naturels d'intérêt communautaire, départementaux ou européens en dehors des sites ENS conventionnés avec le conseil Départemental**. Ces sites sont notamment en lien avec les milieux humides : la vallée de la Moselle, la forêt de la Reine, le marais de Lay-Saint-Rémy, les pelouses du Toullois, etc.

En vertu de ce partenariat, la CC2T est engagée sur les volets suivants :

- Améliorer la connaissance de la richesse faunistique et floristique des sites et de ses conditions particulières (géologie, climat, hydrologie ...)
- Préserver, aménager et entretenir durablement les sites dans l'intérêt de la biodiversité et du public (plan de gestion écologique et paysagère, travaux de restauration ou d'entretien)
- Ouvrir les sites au public dans le respect de la sensibilité du milieu (animations pédagogiques et/ou conception et mise en œuvre d'aménagements légers permettant une découverte des sites).

Le programme de sensibilisation aux ENS envisagé de septembre 2025 à août 2026 :

Afin d'assurer son engagement (conventions en cours avec le département) sur la partie ouverture au public, la CC2T propose pour l'année scolaire 2025-2026 de reconduire la réalisation de **100 actions d'animation et de sensibilisation dont 80 animations pourraient être accompagnées financièrement par le Conseil Départemental de Meurthe et Moselle**. Les animations se feront dans les deux domaines d'action suivants : les Espaces Naturels Sensibles et les continuités écologiques, paysages, espèces.

L'ensemble des animations proposées sont des séquences d'une demi-journée à une journée, de septembre à août, pour les publics scolaires (de l'école primaire aux lycées), de loisirs et familiaux (programme grand public).

Depuis 2019, s'ajoute le public spécialisé des instituts médicoéducatifs de Toul et de Bois-de-Haye.

Les actions d'animations sont assurées pour la plupart par l'animatrice nature de la CC2T, excepté les animations spécifiques. Pour des prestations spécialisées particulières grand public (sortie botanique, balade contée, sortie mycologique...), le budget alloué pour ces prestations est estimé à environ 3 000 € par an.

En 2025-2026, un prestataire spécialisé en animation nature pourrait être de nouveau sollicité pour un public varié (scolaires, accueils de loisirs...) selon les besoins de la CC2T.

Dans la mesure du possible et selon le projet pédagogique, les groupes sortent en général sur les sites de proximité de leur établissement. Pour rejoindre un site naturel classé, les groupes se déplacent en bus financé par la collectivité notamment grâce aux subventions du Département 54.

A partir du mois de septembre 2025, du fait du partenariat avec le CD 54, un accompagnement financier est possible à hauteur de 250 € par ½ journée, en semaine, horaires ouverts.

L'accompagnement financier passe à 300 €, en week-end. La communauté de communes Terres Toulloises sollicite une aide financière du département pour un forfait de 80 animations, de septembre 2025 à août 2026, pour la somme totale de 21 000 €. (cf. tableau ci-dessous).

Remarque : Un deuxième programme d'éducation à l'environnement de 20 animations est financé par le conseil régional pour le site Natura 2000 des Pelouses du Toullois.

En conséquence, le Bureau Communautaire est invité à :

- **Autoriser le Président à solliciter l'accompagnement financier du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle (service Environnement - Espaces Naturels Sensibles) et de tout autre organisme susceptible de subventionner la CC2T (Agence de l'eau, Conseil Régional Grand Est, etc.) et signer les documents nécessaires correspondants.**

Annexe : prévisionnel 2025-2026 « animations ENS »

Prévisionnel 2025-2026 – CC2T		
Env. 100 animations d'éducation à l'environnement		
Sollicitation du conseil départemental sur 80 animations pour la période de septembre 2025 – août 2026		
SYNTHESE PREVISIONNELLE DES ACTIONS D'ANIMATION	Animation demi- journée en jour ouvré : forfait de 250 €	Animation demi-journée en jour férié week-end forfait de 300 € et journée forfait de 600 €
80 Animations	60 Animations	20 Animations
Totaux	15 000 €	6 000 €
Accompagnement prévisionnel du Département pour 80 animations CC2T / septembre 2025 – août 2026	21 000 €	
Transport pris en charge par la CC2T (120€ par trajet en moyenne)	7200€	0€

Délibération adoptée à l'unanimité.

Mis en ligne le 28/04/2025 à 15h54

REÇU EN PREFECTURE
le 28/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-054-200070563-20250424-BU2025_10-D